

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU SIVU

3^{ème} séance
ayant eu lieu
le 12 février 2015 à 19 heures
En Salle des Arcades de l'Hôtel de Ville de Brumath

Convocation en date du 3 février 2015

Sont présents :

Jean-Pierre JOST, Président,
Jean-Marie CRIQUI et Jean-Claude MICHEL, Vice-Présidents,
Patrick AUBRY, Jacques BAMBACH-STAATH, Christophe BARBIN, Martine CLAUDON,
Jean-Louis JOST, Paul NOLTE, Richard NONNENMACHER, Jean-Patrick RICHERT,
Bernard STOFFEL, Alain WACK, Jacques WAHL,
Arrive en cours de séance : Sylvain MANG.

Sont excusés : Béatrice DORMANN, Christian HOFFMANN, Jérôme PIERRON, Stéphane SCHISSELE, Fabrice STEINMETZ.

Assistent également à la séance :

Andrée FRITSCH – Technicienne assainissement,
Cathy WEBER – Attachée principale.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents.
Il présente les excuses de Béatrice DORMANN, Jérôme PIERRON, sans procuration
et de Christian HOFFMANN, Stéphane SCHISSELE, Fabrice STEINMETZ qui ont donné
procuration respectivement à Jean-Marie CRIQUI, Jean-Pierre JOST et Bernard STOFFEL.

Il rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2014
3. Information du Comité-Directeur
4. Compte administratif 2014
5. Compte de gestion 2014
6. Budget primitif 2015
7. Divers et Communications

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre JOST, Président

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité-Directeur désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Comité-Directeur,
après en avoir délibéré,
désigne

Madame Cathy WEBER, secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

Les 2 rectifications suivantes sont apportées au procès-verbal :

- Page 5 : l'arrivée de Patrick AUBRY est intervenue au tout début du point 7 «Participation aux frais de fonctionnement des archives » et non à la fin de ce point comme mentionné dans le texte.
- Page 9 : Dans la dernière phrase du commentaire sur le rapport de l'assainissement 2013, il y a lieu de déplacer le verbe « rappelle » dans la seconde partie de la phrase qui devient :

« Le Président reprend toutes les informations des entretiens et réparations faites sur les réseaux et installations pendant l'année et rappelle qu'un exemplaire papier est transmis dans chaque mairie. »

Après ces rectifications, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- INFORMATION DU COMITE-DIRECTEUR

Rapporteur : Jean-Pierre JOST –Président

A) Procédures adaptées – marchés passés : du 09/12/2014 au 05/12/2015

Objet du marché	Titulaire	Montant du marché TTC
	NEANT	

4) COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie CRIQUI

Avant de passer à l'adoption du Compte administratif 2014, il convient de vous donner quelques précisions et explications relatives aux différents comptes.

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à 689.381,40 € et les recettes à 1.961.663,99 €.

Il en résulte un excédent d'investissement de 1.272.282,59 €.

Outre les amortissements des participations (chapitre 13) et le remboursement du capital de la dette (chapitre 16), les dépenses d'investissement comptabilisées concernent :

Compte 205.1 : Logiciel informatique : 5 400 €

Compte 215.32 : déconnexion rue des prés à Kriegsheim : 23 097 €
renforcement du réseau rue de Krautwiller : 4 004 €

Compte 218.3 : acquisition de matériel informatique pour 2 838 € €

Compte 231.5 : mise en conformité impasse des chèvres à Brumath : 7 157 €

Les recettes concernent :

- divers reliquats de subventions encaissées pour les programmes terminés pour 299 094,76€
- et les amortissements des biens pour 554 762,45 €.

Section d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2.028.123,32 € et les recettes à 3.063.220,45 €.

Il en résulte un excédent d'exploitation de 1.035.097,13 €.

Parmi les dépenses d'exploitation enregistrées au chapitre 011 « charges à caractère général », il convient de citer :

Compte 604 : travaux de branchement : 94 923 € dont 64 623 € refacturés aux particuliers (cpt 704 en recettes de fonctionnement)

Compte 611 : contribution versée par le SIVU au SDEA pour l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement et des stations d'épurations qui s'élève à 818 000 € en 2014 et contrôle des rejets industriels pour 5 261€

Compte 615.2 : réhabilitation d'un réseau à Donnenheim : 23 998 € et travaux au Hoerdterweg à Brumath pour 4 744 €

Compte 622.8 : établissement de la paie et reliure des livres de paie : 354 €
Remb. frais de fonctionnement des archives : 757 €

Pour les recettes d'exploitation, il convient de citer :

Compte 704 : paiement par les particuliers des travaux de branchement et participations à l'assainissement collectif : 64 623 €

Compte 741 : les primes pour épuration qui s'élèvent à 17 393 € pour la station d'épuration d'Olwisheim et 71.780 € pour la station d'épuration de Brumath au titre de l'année 2014.

Compte 748 : participations :
- du SDEA au titre des frais de fonctionnement dus par les communes de Mittelhausen et Wingersheim : 75 168 €
- de l'EPSAN et Sté KAUFFER au titre des conventions spéciales de déversement : 75 550 €
- de l'Agence de l'Eau pour les micros-polluants : 2 489 €

- pour les contrôles de rejets industriels : Agence de l'Eau Rhin Meuse 1 571 €
et EPSAN + KAUFFER : 654 €

Les explications suivantes sont données à Alain WACK :

- à la page 9, le compte 641.9 comptabilise en recette de fonctionnement les indemnités journalières remboursées par l'assurance au titre des traitements et charges de l'agent placé en congé de maladie pendant 3 mois en 2014,
- à la page 11, le compte 131.3 « subventions du département » n'enregistre qu'une recette de 1 351,79 € alors que la prévision était de 125 000 € : il s'agit d'une surestimation des subventions lors de l'établissement du budget 2014,
- à la page 7 le compte 653.3 enregistre un montant de cotisation de retraite des élus de 4 229,54 € alors que le crédit n'était que de 1 600 €. Il s'agit là d'une sous-estimation du crédit.

Ainsi qu'à Patrick AUBRY :

- le remboursement par anticipation en 2014 de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne apparaît à la page 7 au compte 661.1 pour la part remboursement des intérêts et à la page 10 au compte 164.1 pour la part remboursement du capital.

Après ces explications, le Président Jean-Pierre JOST quitte la salle et Jean-Marie CRIQUI met le compte administratif au vote.

Le Comité Directeur
après en avoir délibéré,
approuve

le compte administratif de l'exercice 2014 dont les résultats se présentent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 16	493.672,44 €
Chapitre 20	5.400,00 €
Chapitre 21	29.939,20 €
Chapitre 23	7.157,64 €
Chapitre 040	153.212,12 €

TOTAL 689.381,40 €
Excédent d'investissement de 1.272.282,59 €

RECETTES

Chapitre 13	299.094,76 €
Chapitre 040	554.762,45 €
Chapitre R001	1.107.806,78 €

TOTAL 1.961.663,99 €

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Chapitre 011	976.050,79 €
Chapitre 012	172.779,27 €
Chapitre 014	159.762,00 €
Chapitre 65	23.246,60 €
Chapitre 66	123.586,38 €
Chapitre 67	17.935,83 €
Chapitre 042	554.762,45 €

TOTAL 2.028.123,32 €
Excédent de fonctionnement de 1.035.097,13 €

RECETTES

Chapitre 013	11.098,95 €
Chapitre 70	1.325.100,91 €
Chapitre 74	223.607,31 €
Chapitre 76	3,69 €
Chapitre 77	250,31 €
Chapitre 042	153.212,12 €
Chapitre R002	1.349.947,16 €

TOTAL 3.063.220,45 €

décide

de reporter le résultat de fonctionnement d'un montant de 1.035.097,13 € au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Le compte administratif est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions : Monsieur le Président qui s'est retiré avant le vote et celle de Patrick AUBRY.

Monsieur le Président rejoint l'assemblée et remercie les membres pour la confiance qui lui est accordée et en profite également pour remercier les services administratifs et techniques pour le travail accompli tout au long de l'année.

5) COMPTE DE GESTION 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie CRIQUI

Monsieur le Trésorier Principal du SIVU de la Région de Brumath m'a présenté le compte de gestion de l'exercice 2014. Ce document a été comparé avec le compte administratif du même exercice et les autres documents comptables tenus par l'ordonnateur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Comité-Directeur
après en avoir délibéré,

Vu les comptes rendus par le Trésorier :
Monsieur Thierry OLLAND du 1^{er} janvier 2014 au 31 janvier 2015,

Vu le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives apportées,

après avoir approuvé le compte administratif 2014
approuve

le compte de gestion 2014 dont les résultats se présentent comme suit :

	Section d'investissement	Section d'exploitation	TOTAL
RECETTES	853.857,21 €	1.713.273,29 €	2.567.130,50 €
DEPENSES	689.381,40 €	2.028.123,32 €	2.717.504,72 €
Résultat de gestion	164.475,81 €	-314.850,03 €	-150.374,22 €
Résultat reporté 2013	1.107.806,78 €	1.349.947,16 €	2.457.753,94 €
Résultat de clôture 2014	1.272.282,59 €	1.035.097,13 €	2.307.379,72 €

Conforme aux résultats de clôture du compte administratif.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité moins une abstention : Patrick AUBRY.

6) BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie CRIQUI

Les prévisions budgétaires pour l'année 2015 tiennent compte des orientations fixées lors du débat d'orientation du Comité Directeur du 18 décembre dernier.

Ce budget permet de dégager des reports d'un montant de 154 061 € et des nouveaux crédits d'un montant de 1 355 300 € pour des nouveaux travaux à envisager.

Il permet également de maintenir les tarifs en vigueur actuellement pour l'année 2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Comité-Directeur
Après en avoir délibéré
approuve

le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté aux montants suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 020	104 631,19 €
Chapitre 040	159 290,00 €
Chapitre 16	170 000,00 €
Chapitre 20	20 000,00 €
Chapitre 21	793 300,00 €
Chapitre 23	542 000,00 €
Sous-total	1 789 221,19 €
Reports	154 061,40 €

RECETTES

Chapitre 001	1 272 282,59 €
Chapitre 021	101 000,00 €
Chapitre 040	570 000,00 €

TOTAL 1 943 282,59 €

TOTAL 1 943 282,59 €

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Chapitre 011	1 425 000,00 €
Chapitre 012	194 450,00 €
Chapitre 014	30 000,00 €
Chapitre 022	65 937,13 €
Chapitre 023	101 000,00 €
Chapitre 042	570 000,00 €
Chapitre 65	48 000,00 €
Chapitre 66	60 000,00 €
Chapitre 67	5 000,00 €

RECETTES

Chapitre 002	1 035 097,13 €
Chapitre 042	159 290,00 €
Chapitre 70	1 130 000,00 €
Chapitre 74	175 000,00 €

TOTAL 2 499 387,13 €

TOTAL 2 499 387,13 €

maintient

- la redevance d'assainissement à 1,03 € HT le m³
- la part fixe à 30 € HT par an et par compteur
- la part « collecte » des eaux usées à 0,25 € HT le m³ et la part « transport » à 0,25 € HT le m³ applicables aux usagers qui ont signé une convention spéciale de déversement

les droits de raccordement au réseau d'assainissement applicables comme suit :

- branchement ordinaire sur réseau existant : 850,00 € HT
- branchement ordinaire dans un lotissement : 385,00 € HT
- immeuble collectif hors lotissement :
 - les deux premiers logements : 885,00 € HT
 - par logement supplémentaire : 445,00 € HT
- immeuble collectif dans un lotissement :
 - les deux premiers logements : 385,00 € HT
 - par logement supplémentaire : 195,00 € HT
- le prix du m³ de dépotage : 12,00 € HT

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

7) COMMUNICATIONS

- Station d'épuration de Brumath : Les techniciens du SDEA ont signalé quelques soucis sur les pompes de la station d'épuration de Brumath. A surveiller ou éventuellement à remplacer,
- Etude d'impact par temps de pluie : résultats de l'étude attendus pour ce printemps,
- Visite des stations d'épuration : suite à la faible participation de la visite des 2 stations d'épuration en octobre dernier, une nouvelle visite sera organisée de préférence un samedi matin au mois de mars.
- Un avis favorable à la gestion des comptes des années 2008 à 2012 a été donné par la Chambre Régionale des comptes et quitus a été donné aux 2 Trésoriers en charge du SIVU pour cette période. Jean-Pierre JOST remercie également les services pour la bonne tenue des comptes.

Monsieur le Président clôt cette séance à 19h40 et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée.